

## **CONDITIONS DE LOCATION POUR MOBIL-HOME**

**1° Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.**

### **2° ARRIVEE/DEPARTS :**

Les locations sont disponibles à partir de 16 heures et sont libérées propres avant 10H.

**Le départ du mobil- home s'effectue après inventaire à partir de 8 heures le matin jusqu'à 10 heures.**

**3° ANIMAUX :** Admis, mais ne peuvent être laissés seuls dans les résidences.

### **4° RESERVATION :**

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du versement d'un acompte fixé à 50 % du montant total de la location + 10 € de frais de réservation .Tout versement non accompagné du contrat rempli et signé ne saurait d'aucune façon assurer cette location. Après acceptation, un exemplaire sera retourné.

### **5° NON OCCUPATION :**

En l'absence de message télégraphié du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le Mobil-home devient disponible 24 h après la date de l'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

### **6° ANNULATION :**

L'acompte et les frais de réservation resteront acquis au propriétaire quelque soit le motif. Vous avez la possibilité de souscrire à l'assurance annulation qui figure sur le contrat de réservation. Les frais d'annulations resteront acquis malgré cette assurance.

### **7° PAIEMENT :**

**Le règlement du solde de la location s'effectue une semaine avant l'arrivée.** Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipée. Mode de paiement : par chèque bancaire ou postal , chèques vacances acceptés.

### **8° MATERIEL :**

Le matériel est loué en bon état de fonctionnement et de propreté, le réfrigérateur devra être dégivré la veille de votre départ. Toute dégradation fera objet d'une retenue sur le dépôt de garantie.

### **9° AUTRES SERVICES :**

Une laverie dans les sanitaires du camping est à votre disposition. Les jetons sont pris à la réception.

### **10° CAUTION LOCATION :**

Un dépôt de garantie de 160 € vous sera demandé à votre arrivée. Il garantit la perte, la casse ou la dégradation du matériel loué. Le nettoyage final et la propreté des lieux est à assurer par vos soins.

en cas de nettoyage mal fait, une somme forfaitaire de 40 euros sera retenue sur dépôt de garantie. La remise des clefs n'interviendra qu'une fois l'inventaire dressé ce dernier ne pouvant s'effectuer qu'entre 8 h et 10 h après accord avec la réception.

### **11° ASSURANCE :**

le locataire est invité à vérifier si il bénéficie par ses Assurances personnelles, d'une assurance dite de villégiature. A défaut il lui est vivement conseillé d'en souscrire une.

### **12° REGLEMENT INTERIEUR :**

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping LE MIROIR .les tribunaux de BESANSON sont seuls compétents en cas de litige.

Après acceptation de notre part, il vous sera retourné Un exemplaire signé par nous.

Signature(signature précédée de la mention lu et approuvé)

Fait à .....le,.....